

COMMUNE DE ST MICHEL DE CHABRILLANOUX

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de St Michel de Chabrilanoux ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 10 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie et camping), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 708 332.73 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 27% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 708 332.73 euros

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.
(DGF 2015 : 77 706 € / DGF 2016 : 71 459 € / DGF 2017 : 67 497 €)

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux (pour 2017 : 80 359 € et prévision 2018 : 81 765 €)

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	165 200 €	Excédent brut reporté	336 364.54 €
Dépenses de personnel	190 895 €	Recettes des services	100 428 €
Autres dépenses de gestion courante	43 178.23 €	Impôts et taxes	143 651.19 €
Dépenses financières	14 782.65 €	Dotations et participations	116 489 €
Dépenses exceptionnelles	2 000 €	Autres recettes de gestion courante	5 400 €
Autres dépenses	20 845 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	30 000 €	Recettes financières	
Total dépenses réelles		Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 400 €	Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	240 031.85 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	6 000 €
Total général	708 332.73 €	Total général	708 332.73 €

Les dépenses de personnel :

- 5 agents titulaires : un agent au service technique à 35h00, deux agents au service administratif de la mairie, un à 21 h00, un à 17 h00, un agent administratif pour l'agence postale à 14h50 et un agent à l'école pour 32 h00.
- 5 agents non titulaires : un agent pour la cantine à 20h00, et 4 agents saisonniers pour le camping répartis :
 - 1 agent technique à 35 h00 pour 6 mois
 - 1 agent technique à 35 h00 pour 2.5 mois
 - 1 agent technique à 35h00 pour 2.5 mois
 - 1 maître nageur à 35h00 pour 2 mois

Les dépenses financières : principalement les intérêts d'emprunt pour 2018

L'excédent reporté : correspond à l'excédent de 2017

Les recettes de services : principalement constituées par l'activité du camping (locations, emplacements, buvette), par la cantine, la garderie et une indemnité compensatrice pour l'agence postale.

Autres recettes de gestion courante : locations (appartement et salle des fêtes)

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

- concernant les ménages

. Taxe d'habitation : 7.92 %

. Taxe foncière sur le bâti : 13.17 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 44.01 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 81 765 euros

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 116 489 euros, soit une baisse de 18 % par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	3 531.43 €	Virement de la section de fonctionnement	240 031.85 €
Remboursement d'emprunts	29 160.66 €	FCTVA	13 673 €
Travaux de bâtiments	124 444.19 €	Mise en réserves	3 531.43 €
Travaux de voirie – voirie neuve + signalétique	47 000 €	Cessions d'immobilisations	
Réseaux câblés	10 000 €	Taxe aménagement	1 000 €
Autres dépenses	40 500 €	subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 000 €	Emprunt et caution	1 000 €
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 400 €
Total général	260 636.28 €	Total général	260 636.28 €

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Chaudière des sanitaires du camping et chauffes eau pour le camping
- création de sanitaire à la mairie
- matériel et outillage de voirie
- voirie neuve
- achat de 2 mobil homes et d'une yourte

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : en cours, dossier DETR pour la chaudière du camping

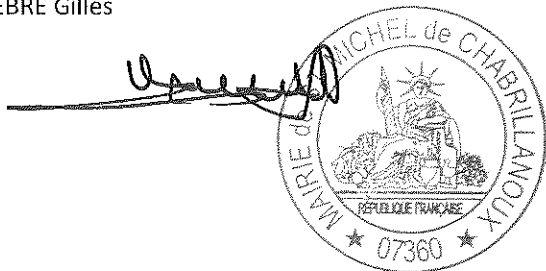
IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	708 332.73 euros	708 332.73 euros
INVESTISSEMENT	260 636.28 euros	260 636.28 euros
TOTAL	968 969.01 euros	968 969.01 euros

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à St Michel de Chabrilanoux, le 10 avril 2018

Le Maire,
LEBRE Gilles



 REÇU A
LA PREFECTURE LE
25 AVR. 2018